

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL DE VUCHERENS



N°111

CONSEIL DU 5 DECEMBRE 2023

Présidence	CHERPILLOD Sébastien
Heure de début :	20h00
Heure de fin	
Appel nominal	22 membres présents – quorum atteint
Excusés	7
Absents	0
Siège vacant	1
Votations	A main levée
Documents joints à la convocation	PV de la séance du 10.10.2023 ; Préavis 09/2023, 10/2023

ORDRE DU JOUR

1. Accueil – présences2
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV2
3. Démissions, assermentations et commissions.....2
4. Informations du Bureau du Conseil et courrier.....2
5. Informations de la Municipalité3
6. Préavis 09/2023 – Budget de fonctionnement pour l'année 2024.....4
7. Préavis 10/2023 – Mise en vente du bâtiment à la Route du Village 2 (Parcelle 84)6
8. Divers et propositions individuelles7

1. ACCUEIL – PRESENCES

Sébastien Cherpillod préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous et toutes pour la dernière séance de l'année.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV est accepté avec 19 voix pour et 2 abstentions.

3. DEMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS

Noémie Gabriel a envoyé une lettre pour officialiser la démission de sa fonction de secrétaire, qu'elle avait annoncée.

Daniel Gallay a envoyé un mail de démission dans le courant de la dernière séance au cours de laquelle il avait quitté la salle. Une place est donc vacante au sein du Conseil.

Le président rappelle que les démissions doivent être envoyées par écrit et signées.

Isabelle Morand prête serment devant le Conseil, elle est la dernière des viennent-ensuite.

Puisque Noémie Gabriel a donné sa démission, il faut engager une nouvelle secrétaire. Madame Maria Rosario Jesus Garcia Lara est candidate, le Conseil approuve son engagement à l'unanimité.

Un recours a été formé à l'intention de la commission de recours des impôts. Camille Trolliet, première membre, n'est pas présente. Monique Corthay, Carine Guineheux et Jean-Blaise Held sont présents. Ils devront être au moins trois pour fonctionner. Ils seront chargés de rendre une décision de recours.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Les élections se sont bien déroulées pour le bureau électoral. Le président remercie les membres pour leur efficacité et la bonne ambiance. A midi, une pause a été prise avec une agape commandée au restaurant des Trois Suisses, remerciements à notre restaurant communal qui a livré mais surtout offert cette agape.

La Commune enregistre un taux de participation plus élevé que la moyenne cantonale.

Le système d'envoi des convocations a été amélioré avec le nouveau bureau, les documents sont reçus plus rapidement. L'envoi courrier papier retarde toujours un peu le processus par rapport à l'envoi email. Le président propose que tout soit toujours envoyé par email et de garder l'envoi papier pour les séances du budget et des comptes. Personne n'y voit d'inconvénient. Il est rappelé que l'envoi par email est autorisé par le préfet. Les membres qui le désirent peuvent toujours demander à recevoir tous les documents par courrier postal. Les membres suivants l'ont demandé : Claude Marzo, Muriel Mivelaz, Dominique Glauser et Caroline Desarzens.

Les membres du Conseil peuvent d'ores et déjà agender les séances prochaines, elles se tiendront les 11 juin, 1 octobre et 3 décembre 2024. Des dates peuvent être ajoutées en fonction de l'avancée des dossiers de la Municipalité.

Pas de courrier.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC JEAN-FRANÇOIS PERROUD :

- Le Pont des Cassettes est hors usage, il a été abimé par les intempéries des derniers jours.
- L'ancienne salle de classe dont l'affectation a été modifiée cette année est désormais louée par une entreprise dès le 1^{er} décembre 2023. Celle-ci est spécialisée dans le toilettage pour chiens.
- Une journée « coup de balais » sera organisée le 23 mars 2024. Il s'agit d'une journée pendant laquelle les habitants sont invités à ramasser les ordures abandonnées sur le territoire de la commune.
- Une machine a été achetée par la Commune pour l'entretien des sols dans les bâtiments communaux.

LA MUNICIPALE VALERIE HIRT :

- Pour les transports, le nouvel horaire entrera en vigueur le 10 décembre. Aucun impact majeur n'est prévu pour le Village. En revanche, des arrêts aux alentours du Collège Gustave Roud seront ajoutés. Un nouvel arrêt se tiendra aux alentours de la grande salle de Carrouge direction Lausanne et l'autre devant l'épicerie direction Moudon.

LE MUNICIPAL PATRICK VUAGNIAUX :

- Concernant l'éclairage LED sur la Route de Moudon et suite aux discussions de la séance d'octobre, Patrick Vuagniaux explique que la luminosité s'affaiblit progressivement jusqu'au milieu de la nuit avant d'augmenter à nouveau. Cela n'est possible que si le système ne détecte aucun mouvement, faute de quoi la luminosité est à nouveau totale.
- Pour la déchetterie, les horaires seront modifiés dès le 1^{er} janvier 2024, Il n'y aura plus de changement entre l'été et l'hiver. Les horaires seront les suivants toute l'année :
 - Lundi 8h-9h30
 - Mercredi 16h-19h30 (et plus le matin)
 - Vendredi 16h-17h
 - Samedi 9h-11h

L'éclairage sera amélioré pour les horaires de nuit.

- La Municipalité convie les habitants pour un vin chaud à la déchetterie le 23 décembre de 9h à 11h.

LE MUNICIPAL URBAIN CHERPILLOD :

- Concernant l'eau, les intempéries de l'automne entraînent des déplacements de sable dans les conduites. Les pompes se mettent en alarme si l'eau est trop chargée en sable, il faut parfois laisser un captage partir au trop-plein. La Municipalité se veut toutefois rassurante, il n'y a pas de risque quant à la qualité de l'eau potable ni pour les quantités nécessaires à notre village.

LE MUNICIPAL BLAISE RION :

- Lors de la séance d'octobre, la nouvelle charte de l'OASIS avait été évoquée. Des exemplaires sont mis à disposition des membres.
- Le 24 février aura lieu une formation pour l'utilisation du défibrillateur installé il y a quelques mois à l'ancien collège. Les habitants peuvent s'y inscrire selon les indications qu'ils recevront par tout-ménages.

6. PREAVIS 09/2023 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

La municipale Valérie Hirt ne souhaite pas s'exprimer, le préavis municipal est, à son avis, complet.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Carine Guineux donne lecture du rapport de la commission de gestion composée de Sergio Silveira, Carine Guineux et Gabriel Chauvet. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

DEBATS

Discussions, remarques et questions de la conseillère et des conseillers : Pierre Béda, Stéphane Guyaz, Jean-Blaise Held, David Perroset, Lary Perroud et Monique Corthay

Réponses et éclaircissements de la municipale Valérie Hirt et des municipaux Jean-François Perroud et Urbain Cherpillod ainsi que de la boursière Céline Gentil-Martinez :

- Point 350.31.41 : Le coût d'entretien des bâtiments a augmenté drastiquement ces trois dernières années. Pour 2024, plusieurs travaux devront être entrepris : des séparatifs doivent être installés pour correspondre aux exigences réglementaires, des installations de sécurité seront mis en place pour l'accès au galetas du collège et divers travaux dans les appartements locatifs sont prévus.
- Point 320.31.46 : les coûts d'entretien de la forêt diminuent, toutefois, celles-ci ne sont pas très bien entretenues, les terrains sont laissés en friche. Cette méthode correspond à une tendance générale dans les forêts du Canton, le but étant de promouvoir la biodiversité. Pour le surplus, c'est le garde forestier, en tant qu'expert qui communique les chiffres à la Municipalité.

- Point 350.42.71.4 : Une augmentation des recettes est annoncée pour les loyers de l'ancienne école. Celle-ci est liée au nouveau bail conclu avec l'entreprise de toilettage pour chien dans l'ancienne salle de classe.
- Point 353.31.85 : le budget pour les expertises a été réduit à zéro pour la nouvelle année. En effet, la Municipalité n'a plus de projet immobilier en vue pour l'année 2024.
- Point 351 : Le bâtiment « Trois Suisses + salle communale » présente un déficit. Concernant la partie salle communale, cette perte n'est pas étonnante, les coûts d'entretien et de chauffage ne peuvent pas être compensés par quelques locations à CHF 250.-. Pour la partie restaurant en revanche, la Municipalité ne sait pas expliquer le déficit. La répartition des coûts de chauffage entre le restaurant et la salle se fait proportionnellement au volume, faute de compteur séparé. La Municipalité reconnaît que ce n'est pas précis et qu'il faudrait changer de méthode pour l'avenir.
- Point 351.42.31.1 : Concernant le restaurant des Trois Suisses, depuis trois ans, tout augmente sauf le loyer. La Municipalité ne souhaite pas faire de communication à ce sujet actuellement mais annonce que le sujet est déjà étudié en son sein. Il est fait remarquer qu'en augmentant le loyer pour le restaurateur, il est possible que cela entraîne la fermeture du dernier « lieu de vie » du village. Toutefois, si des avantages financiers sont offerts par la Commune, il serait intéressant que cette dernière ait son mot à dire sur les horaires d'ouverture de l'établissement. Celles-ci n'incluent plus l'heure du café alors même que le Conseil s'était montré favorable à l'ouverture d'un Tea-Room. Cette discussion est interrompue car elle n'avance en rien les débats sur le préavis 09/2023.
- Dans différentes catégories présentées au budget, des charges de cotisations sociales sont indiquées. Cette présentation est due à la répartition des coûts du travail des employés communaux dans différents domaines (par exemple, forêt, déchetterie, salle communale, etc.).
- Point 45 : Certaines communes font du bénéfice grâce à une optimisation du tri des déchets alors que la Municipalité prévoit un déficit. Il semble en effet que le recyclage de certains déchets tels que le verre puisse engendrer un certain revenu. Mais pour le surplus, des marges sont difficilement négociables, les coûts d'incinération sont fixes et pour le transport des déchets, les entreprises pratiquent des tarifs très similaires.
- Point 460.43.42 : Le budget pour les eaux usées a augmenté de manière plus importante que celui des eaux claires. En effet, la taxe d'épuration des eaux usées sera augmentée pour l'année 2024. Un correctif est aussi prévu pour le revenu car la Municipalité s'est rendu compte que certaines entreprises n'avaient pas payé toutes les taxes qu'elles auraient dû.
- Point 710.32.65 : Le réseau APERO est déjà saturé, les parents n'arrivent plus à inscrire leurs enfants. Toutefois, les coûts ont augmenté pour cette année. Cela est dû à l'épuisement des fonds de réserve qui avaient été utilisés pour limiter les charges des communes. Le budget a été inscrit en prévision de plusieurs projets. Ceux-ci n'aboutissent pas forcément. Il faudra d'ailleurs s'attendre à ce que les charges continuent à augmenter.

- Globalement, il est regrettable que les projections budgétaires ne couvrent qu'une année à la fois. Les membres peinent à avoir une vision à long terme. La Municipalité ne souhaite toutefois pas changer de méthode car elle craint que des chiffres annoncés trop en avance ne soient pas assez fiables.

DÉCISION

Le préavis 09/2023 est accepté avec 19 voix pour et 2 abstentions.

7. PREAVIS 10/2023 – MISE EN VENTE DU BATIMENT A LA ROUTE DU VILLAGE 2 (PARCELLE 84)

COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Jean-François Perroud ne souhaite pas s'exprimer.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Véronique Schrago donne lecture du rapport de la commission de gestion composée de Véronique Schrago, Ambra Tarabella, David Perroset. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

DEBATS

Discussions, remarques et questions de la conseillère et des conseillers David Szoboszlay, Jean-Blaise Held, Pierre Béda, Isabelle Morand, Stéphane Guyaz, Luc-Olivier Bünzli et de Catherine Winkler.

Réponses et éclaircissements du municipal Jean-François Perroud, Urbain Cherpillod et de la municipale Valérie Hirt :

- La Municipalité n'a pas envisagé la création d'une PPE en gardant la propriété sur le rez-de-chaussée et en vendant le 1^{er} étage. Elle dit avoir écarté l'idée après que le Conseil ait souligné les probables conflits de voisinage entre logement et service de voirie.
- Le préavis ne mentionne pas de prix de vente minimal, simplement la « vente au meilleur prix ». Cette formule ne donne aucune garantie et cela inquiète certains membres. D'autres pensent au contraire que cette notion doit être interprétée comme l'engagement de la Municipalité à conclure le contrat de vente le plus favorable pour la Commune.
- Les membres du Conseil se demandent s'il est nécessaire de faire voter un amendement au préavis, avec la mention que le prix de vente ne pourra être inférieur au prix d'achat. L'idée est cependant abandonnée.
- Il serait intéressant que la Municipalité tente de trouver un acheteur intéressé à créer un lieu de vie afin que le projet de boulangerie qui avait motivé l'achat de l'immeuble n'échoue pas totalement.

- Légalement, les acheteurs potentiels pourront affecter l'immeuble comme ils le souhaitent, dans le cadre des règlements cantonaux et communaux. Une des limites réglementaires est que le nombre maximum de logement qui peuvent y être construits est de 3.
- Il n'est pas envisagé d'y aménager une garderie, malgré le manque de place pour accueillir les enfants. En effet, APERO n'a jamais approché la Municipalité en ce sens. De plus, APERO n'a pas pour habitude d'installer ses crèches dans d'anciens bâtiments.
- Il est également proposé de conserver l'immeuble en nue-propriété afin de pouvoir conserver, dans le patrimoine administratif, une parcelle de terrain constructible. La Municipalité n'est pas intéressée par la cession d'un droit distinct permanent, cela implique une planification des projets pour les 50 à 100 ans à venir.
- Il est rappelé qu'en cas de vente, un projet de bâtiment pour le service de voirie est vivement souhaité, l'achat du bâtiment susmentionné ayant été en partie motivé par la relocalisation de la voirie dans des locaux plus adaptés et plus spacieux.
- La Municipalité a fait estimer le prix de vente de l'immeuble entre CHF 900'000.- et CHF 1'200'000.-. Elle rappelle toutefois que le prix du marché évolue, ces chiffres ne sont donc pas garantis.

DECISION

Le préavis 10/2023 est accepté avec 13 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Intervention des Conseillers et Conseillères Claude Marzo, Véronique Schrago, Monique Corthay, Pierre Béda, Steeve Tavolini, David Szoboszlay et Sébastien Cherpillod.

- Les modifications annoncées pour les arrêts de bus au Collège Gustave Roud ne concernent que le car postal.
- Le passage piéton qui traverse la route Vevey-Moudon vers les Trois Suisse est dangereux en présence des bus postaux à l'arrêt. Les enfants le traversent pour rejoindre le village et les automobilistes ne respectent pas la priorité. Même si les chauffeurs de bus font des efforts pour limiter les risques en bloquant un peu le trafic et en maintenant les portes fermées tant que les voitures circulent, la Municipalité est en train de réfléchir à de nouvelles mesures de sécurité.
- Le 16 novembre a eu lieu l'assemblée de l'AISTBV, les coûts pour les Communes sont en diminution grâce à la qualité de la gestion.
- Concernant la sécurité routière, il serait intéressant d'installer des radars calculateurs de vitesse comme à Carrouge par exemple. Ils pourraient être un bon moyen de raisonner les automobilistes à moindre frais. Il est prévu de faire des tests avec l'appareil de Vulliens.

Pour la fin de la séance :

- Pierre Béda présente ses remerciements pour les 20 ans qu'il a passé dans les rangs du Conseil. Sa maison étant vendue, il déménagera hors de la Commune prochainement et ne pourra donc plus occuper son siège.
- Noémie Gabriel termine sa dernière séance en tant que secrétaire, elle reçoit les remerciements de Sébastien Cherpillod pour son travail.
- La Municipalité et le Bureau du Conseil présentent leurs vœux de fin d'année aux membres et à leurs familles.
- La Commune invite comme chaque année le Conseil pour une agape de fin d'année dès la clôture de la séance.

La séance est levée à 21h21.

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Sébastien Cherpillod'.

Sébastien Cherpillod
Président du Conseil

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Noémie Gabriel'.

Noémie Gabriel
Secrétaire